

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 974-249740101-20230407-2023_024_BC_6-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS AVRIL à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_024_BC_6
Attribution d'une subvention à l'ADIE
(Association pour le Droit à
l'Initiative Économique) pour l'année
2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU

Nombre de votants : 14

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

- la convocation a été faite le :
28 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/04/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023

AFFAIRE N°2023_024_BC_6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE) POUR L'ANNÉE 2023

Le Président de séance expose :

Le TCO, dans le cadre de sa compétence politique de la ville, participe aux dispositifs contractuels en faveur de l'accès à l'emploi et de la création d'activités. Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le TCO pour la période de 2022 à 2027 contribue au soutien de l'ADIE pour favoriser le développement de création d'entreprise et d'emploi par des publics en insertion.

Présentation de l'organisme et de ses missions

Depuis 2014, l'ADIE Réunion a permis à plus de 3 500 habitants de bénéficier d'un service (2 038 entreprises créées ou développées) sur le territoire TCO. La subvention du TCO de 20 000 € est restée stable depuis 2014 alors que l'activité de l'association a fortement augmenté.

Basée à Savannah, la structure a des agences également à Saint-Denis, à Saint-Pierre et à Saint-André. Pour cette action sur le TCO, 5 salariés, un directeur territorial et 11 bénévoles sont mobilisés.

L'intervention de la structure porte sur trois outils principaux :

- Le micro-crédit professionnel lié à la création ou au développement de petites entreprises ;
- Le micro-crédit personnel dans le cadre d'un retour à un emploi salarié ;
- La micro assurance mieux adaptée aux petits projets (micro assurance professionnelle, micro assurance véhicule, assurance décennale).

Par ailleurs, un accompagnement individuel est assuré auprès des créateurs qui peuvent également bénéficier d'ateliers collectifs spécifiques ainsi que des recours à des experts (juridique, bancaire, gestion, commerce).

Des services à distance mettent également à disposition des référentiels et une assistance en ligne (www.adieconnect.fr ou www.adie.org).

Bilan

Les indicateurs proposés par la structure pour évaluer leur action sont :

Indicateurs	Données 2020	Données 2021	Données 2022
Nombre de personnes financées par un microcrédit professionnel accompagné	204	336	327
Nombre de personnes financées par un microcrédit personnel pour l'emploi salarié	200	278	240

Nombre de contrat de micro-assurance souscrits (professionnels et véhicules)	19		
Nombre de personnes accompagnées avec au moins un service dans l'année	755	560	888
Montant des microcrédits décaissés	2 421 973,14 €	3 876 295 €	4 023 338 €

L'association a également été présente sur le territoire au travers plusieurs manifestations (Forum de l'emploi à Le Port, Marché Forain de Saint-Paul, Forum de Pôle Emploi à la Saline,).

Le bilan 2022 détaillé en annexe, présente la déclinaison de ces données notamment par :

- secteurs d'activité représentés : Agriculture, Artisanat, Bâtiment, Commerces, Restauration/hôtellerie ;
- type de publics accompagnés : 48 % de femmes , 30 % perçoivent des minima sociaux, 48 % ont un niveau d'étude inférieur au Bac ;
- ainsi que le taux de pérennité des entreprises créées et d'insertion des personnes : 84 % d'entreprises avec une pérennité à deux ans, 85 % des personnes insérées à l'issue d'un accompagnement ou d'un financement.

Demande pour 2023

La convention précise que la subvention est allouée à l'association au titre de l'exercice 2023 pour la mission d'accompagnement aux projets de création et de développement de micros activités sur la zone Ouest notamment au travers des objectifs suivants :

- Orienter et conseiller des porteurs de projet ;
- Accompagner des micros entreprises ;
- Mettre à disposition d'outils conseil et d'échange d'expérience auprès de ses bénéficiaires ;
- Monter des dossiers de prêts gérés par l'association.

Au regard des objectifs proposés, l'évaluation portera sur les indicateurs et les objectifs quantitatifs suivants :

- Nombre de personnes financées par un microcrédit professionnel accompagné : **350**
- Nombre de personnes financées par un microcrédit : **250,**
- Nombre de contrat de micro-assurance souscrits (professionnels et véhicules) : **30**
- Nombre de personnes accompagnées avec au moins un service dans l'année : **900**

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des publics orientés par le PLIE souhaitant créer leur activités (au minimum 10%).

Pour 2023, l'association demande une subvention de 35 000€.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **25 000 €**, soit 5 000 € de plus que 2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 14/03/2023

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 09/03/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 25 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique au titre de l'exercice 2023.

- AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président